

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de MARCILLAC-VALLON**

**Séance du 11 juillet 2024**

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal  
En exercice  
Qui ont pris part à la délibération

**19**      **L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le ONZE JUILLET à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

**Vote**

Pour  
Contre  
Abstentions

**15**      Présents :      **12**  
**0**      Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Albert CANTALOUBE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

**Date de la convocation**

04/07/2024

Absents excusés : 6 (dont 3 pouvoirs)

Fabien CABROLIER, a donné pouvoir à Stéphanie BORREL,  
Nelly DAUDE, a donné pouvoir à Patrick LEGER,  
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS,  
Pascal MONESTIER, absent excusé,  
Laura JARROUSSE, absente excusée,  
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

**Délibération n° 2024/07/037 – Décisions du Maire  
prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT)**

Vu la délibération n° 2020/04/024 du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et autorisant le Premier Adjoint à exercer la suppléance du Maire dans l'exercice de ces délégations (Art L 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	DATE	OBJET
008/2024	25/06/2024	<u>DA n° 01213824A0008</u> Immeubles n° 818 et 819 section D DELERIS Jean-Michel - Pas d'exercice du droit de préemption

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

*Acte rendu exécutoire,  
Après transmission par voie dématérialisée  
En Préfecture le :  
Publication le :  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ